

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

En raison de l'absence de quorum constatée lors de la séance du 2 octobre 2024 à CAPTIEUX (33) à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à captieux (33) le mercredi 9 octobre 2024 à 18h00, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi à l'article L5211-1 du même code, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 3 octobre 2024

**Étaient Présents:** M. BOUFFIN Yann, Mme BREQUE Claudie, M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de Mme PIQUEMAL Sophie et M. GILLE Hervé, Mme DESMOULIN Karine, M. DUFAY Michel, M. DUNOGUES Yves portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, M. FORET Thierry portant pouvoir de Mme LARRUE Marie, M. ICHARD Vincent, Mme MARIE Lucie portant pouvoir de M. DECLERCQ Cyrille, Mme MESPLES Olga, M. PAIN Cédric, M. SORE Serge portant pouvoirs de M. LANUSSE Denis et SAINTORENS Denis, Mme WEBER Sophie (arrivée 18h23).

**Absents excusés (pouvoirs):** M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, M. DECLERCQ Cyrille ayant donné pouvoir à Mme MARIE Lucie, M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. LANUSSE Denis ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme LARRUE Marie ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, Mme PIQUEMAL Sophie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SAINTORENS Denis ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

**Absents :** Mme ARDOUIN Aimée (excusée), M. BACHÉ Alain (excusé), M. BAUDE Vital (excusé), Mme BEAUMONT Patricia (excusée), M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. CARRERE Paul, M. DELUGA François, M. DURRIEU Michel, M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. LAGRAVE Renaud, M. LASSALE Jean-Claude, M. MARTINEZ Manuel, M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, M. SARTRE Philippe (excusé), Mme TAPIN Maylis, M. TAUZIN Anaud, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme VALIORGUE Magali (excusée).

Deuxième convocation en l'absence de quorum constaté			
ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Nombre de Présents	13	Représentant nombre de voix	51
Nombre de pouvoirs	8	Nombre de voix pour	47
Total présents et pouvoirs	21	Nombre de voix contre	4
		Nombre d'abstentions	

## **COOPERATION INTERNATIONALE**

### **MAROC**

#### **Projet de coopération frais de déplacement**

Le Comité syndical a approuvé le 25 novembre 2019 un projet de coopération avec le territoire marocain de Volubilis-Zerhoun, dans la province de Meknès.

Cette coopération vise à saisir les enjeux, à identifier la pertinence et à évaluer les exigences pour approcher une problématique d'aire protégée dans le contexte de la loi marocaine et de la prédisposition des acteurs locaux.

Les résultats attendus, dans le cadre d'une démarche de partage et de co-construction, sont la création d'un parc naturel à l'instar des parcs naturels régionaux français, le renforcement des compétences en matière de gestion des aires protégées et la mise en place d'une gouvernance de territoire.

Le projet est co-financé par le Ministère des affaires étrangères et le département de la Gironde et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Un ensemble d'opérations – missions a ainsi pu se dérouler au cours de ces dernières années comme une caravane naturaliste – des échanges d'expériences entre élus – un dispositif pédagogique – une expertise agricole et touristique, ...

A ce jour, le territoire Marocain a pu finaliser un véritable dossier de candidature – plan de gestion pour classer ce territoire en aire protégée, Parc Naturel. Ils sont actuellement dans une phase politique d'animation du dossier auprès des différentes instances, comme l'agence des Eaux et Forêts.

Le volet jeunesse est un des axes du projet de coopération, soutenu financièrement par la Région Nouvelle Aquitaine. Pour diverses raisons, entre la crise sanitaire, la disponibilité des équipes, ce projet a pris du retard, mais reste inscrit dans les agendas. C'est ainsi que nous le proposons à un groupe de jeunes constitué des jeunes du Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Cœur haute Lande et la Coopérative jeunesse de Services.

C'est une des dernières actions de cette phase de coopération que nous souhaitons finaliser.

**Calendrier de mise en œuvre prévisionnel : Déplacement au Maroc des jeunes et des animateurs :**

Le projet a démarré depuis le printemps 2024 autour de temps de rencontre des jeunes du Parc et un accompagnement à la définition du projet d'échange, une sensibilisation à la solidarité internationale.

Il se traduit concrètement par le départ dans le massif du Zerhoun-Volubilis :

- de 5 jeunes du Conseil communautaire de la Communauté Communes Cœur Haute Lande :
- Maëva BOS-CAGE, Lina FERCHICHI, April PIEDANNA, Margaux SICHÈRE-LAWTON KOSMINA, Océan VILLENAVE
- d'une jeune de la Coopérative Jeunesse de Services : Mme Noémie ESPIRAT
- d'un animateur jeunesse de la Communauté Communes Cœur Haute Lande : M. Guillaume DAUGREILH
- d'un éducateur environnement du Parc : M. Vincent CHELLE,
- d'un artiste photographe – vidéaste : M. Benoit ZEBRA

- Prévu entre le 22 octobre et le 1<sup>er</sup> novembre 2024.
- Hébergement du groupe sur le territoire du Zerhoun.

La prise en charge de l'ensemble des frais occasionnés par l'ensemble de ces déplacements temporaires (frais de transport, de repas et d'hébergement), est comprise dans le financement acquis au titre du projet, ainsi que les frais pédagogiques à la préparation au voyage par l'association Cool'eurs du Monde et l'accompagnement artistique

avec Benoit Zebra.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à la majorité (4 voix contre de M. DUFAY Michel) :**

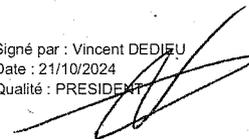
- **DE VALIDER** la prise en charge de ces frais occasionnés par les déplacements temporaires au titre du projet ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,  
à Belin-Béliet, le 21 octobre 2024

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU  
Date : 21/10/2024  
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le

23/10/2024

# Convention

## Coopération internationale au Maroc : Projet de Parc Volubilis-Zerhoun

Entre les soussignés,

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, dont le siège est à la Maison du Parc, 33 route de Bayonne 33830 Belin-Beliet, représenté par son Président Monsieur Vincent DEDIEU, ci-après désigné par le sigle PNRLG, d'une part

Et

La communauté des communes Cœur Haute Landes , 24 Pl. Gambetta, 40630 Sabres, représenté par son Président Dominique Coutière, ci après désigné par « Communauté des communes Cœur Haute Landes »

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

***Préambule :***

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne met en œuvre dans le cadre de sa politique de coopération internationale, une coopération décentralisée avec la Préfecture de Meknès. Cette coopération est co-financée par le ministère des affaires étrangères et le Département de la Gironde, le Région Nouvelle Aquitaine et en partenariat avec l'association IFKER et le Haut-commissariat des eaux et forêts.

Il s'appuie sur différents axes interventions :

- Patrimoine naturel
- Gouvernance de territoire
- Education environnement
- Agriculture et produits de terroir
- Dynamique éco touristique
- Action pour la jeunesse

C'est autour de ce dernier axe, qui s'appuie sur un constat partagé autour de la problématique de la mobilisation de la jeunesse dans nos territoires, que s'inscrit cette convention entre le Parc et la Communauté des Communes Cœur Haute Lande.

C'est un constat partagé sur la jeunesse entre le territoire du parc naturel et le massif du Zerhoun qui nous amène à réfléchir sur une mobilisation commune autour de la jeunesse.

Pour le Parc nature régional des Landes de Gascogne :

Dans le cadre de la charte du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, l'Education à l'Environnement est un des objectifs opérationnels de la priorité politique 6 « **Développer et partager une conscience de territoire** ».

Accusé de réception en préfecture 033-253301402-20241009-2024-116-DE Date de réception préfecture : 22/10/2024
--

C'est une priorité de la charte du Parc qui cherche à amener les jeunes à mieux connaître leur territoire, mais aussi à les impliquer dans des démarches éducatives de montage de projet, de mobilisation.

Cet enjeu est partagé par la communauté éducative en général, mais en particulier avec les coordinateurs jeunes de la Communauté des communes Cœur Haute Lande.

Le Parc travaille à la stratégie jeunesse de cette communauté des communes en collaborant autour de 4 axes de projets :

- Education environnement : club nature
- Développement des pratiques de pleine nature sur le territoire comme support éducatif et facteur de mobilisation.
- Développement de projets d'éducation artistique et culturelle en lien avec les dynamiques du territoire
- Développer un projet de mobilisation de la jeunesse à l'international. C'est autour de cet axe que s'inscrit le projet de coopération.

La coopération internationale est aussi identifiée dans la charte du Parc comme un moyen de fédérer autour des valeurs portées par le Parc (objectif opérationnel 6.4 ) et en particulier en :

« s'appuyant sur les liens historiques et sociaux du territoire pour développer des projets de coopération » (mesure 75)

**Pour la région du Zerhoun, la jeunesse est également une réelle problématique sur les questions de mobilisation, de connaissance du territoire et de limiter l'exode des jeunes vers les grandes villes.**

**Pour cela, l'association IFKER travaille sur un ensemble de dynamiques en essayant toujours d'impliquer les jeunes du territoire.**

#### **Article 1 - Objet de la convention :**

La présente action de collaboration entre la Communauté des Communes Cœur Haute Lande et le PNRLG porte sur « Action pour la jeunesse ».

Partageant les problématiques, la proposition est d'enclencher une dynamique d'échange de jeunes, impliqués pour leur territoire autour de sa connaissance et la valorisation de ces richesses.

Ce projet se traduit par un voyage des jeunes Landais sur le territoire Marocain.

#### **Article 2 – Date, durée et lieu de l'action :**

Le projet a démarré depuis le printemps 2024 autour de temps de rencontre des jeunes du Parc et un accompagnement à la définition du projet d'échange, une sensibilisation à la solidarité internationale.

Il se traduit concrètement par le départ dans le massif du Zerhoun-Volubilis :

- de cinq jeunes du Conseil communautaire de la Communauté Communes Cœur Haute Lande : Maëva BOS-CAGE, Lina FERCHICHI, April PIEDANNA, Margaux SICHERE-LAWTON KOSMINA, Océan VILLENAVE
- d'une jeune de la Coopérative Jeunesse de Services : Mme Noémie ESPIRAT (sous réserve)
- d'un animateur jeunesse de la Communauté Communes Cœur Haute Lande : M. Guillaume DAUGREILH

Accusé de réception en préfecture  
033-253301402-20241009-2024-116-DE  
Date de réception préfecture : 22/10/2024

- d'un éducateur environnement du Parc : M. Vincent CHELLE,
- d'un artiste photographe – vidéaste : M. Benoit ZEBRA

La semaine des jeunes au Maroc est prévue du 22 octobre au 1 novembre 2024.

### **Article 3 - Coordination de l'action :**

Le Parc propose cette dynamique de projet pour les jeunes dans le cadre de sa coopération.

Il :

- Accompagne la Communauté des Communes dans le suivi pédagogique de ce projet auprès des jeunes.
- Il assure le lien avec le partenaire éducatif sur place (IFKER environnement) pour le déroulement, la logistique du séjour.
- Il assure le volet financier de l'opération dans le cadre du projet de coopération déposé auprès de la Région. Il assure la prise en charge des frais de transport (avion – transport sur place – restauration – hébergement). Il met à disposition un animateur du Parc pour faire le lien et assurer le co-encadrement pédagogique avec les jeunes.
- Il fait le lien avec l'artiste sur le suivi pédagogique et la restitution.

La Communauté des communes Cœur Haute Lande assure la dynamique pédagogique avec les jeunes du conseil communautaire. Elle assure l'encadrement avec le Parc sur la période au Maroc. Elle assure le suivi pédagogique avant le départ et le retour. Elle est en lien direct avec les parents pour le volet administratif ( autorisations, ...).

Elle s'assure d'une phase de restitution de ce projet sur le territoire.

### **Article 4 - Engagements réciproques :**

- « La Communauté des Communes Cœur Haute Lande » met à la disposition du projet « Monsieur Guillaume DAUGREILH, animateur jeunesse et l'autorise à participer à la session « séjour jeunesse » et prendra en charge le cout salarié afférent et la couverture d'assurances.
- La « Communauté des communes Cœur Haute Lande » porte administrativement le projet en le déclarant auprès de jeunesse et Sports, doit demander également l'autorisation parentale pour les mineurs et la déclaration sur ARIANE pour la sortie du territoire des mineurs.
- La « Communauté des communes Cœur Haute Lande » reste responsable du matériel individuel et s'engage à avoir une couverture d'assurances.
- La « Communauté des communes Cœur Haute Lande » reste responsable des jeunes du Conseil communautaire et de la Coopérative Jeunesse de Services et s'engage à avoir une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs à un dommage corporel ou matériel garanti.
- Le PNRLG prend à son compte des frais inhérents au déplacement (vol, transports sur place, , , ...), du groupe jeunes pour l'ensemble du séjour à partir de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac. Et il

Accusé de réception en préfecture  
 000 75201 4021 2024 000 1024 16-D-24  
 Date de réception préfecture : 22/10/2024

règlera directement aux prestataires. L'hébergement (sans exclure des possibilités de bivouac) et la restauration sont pris en charge par le PNRLG.

- « La communauté des communes Cœur Haute Lande » est libre de communiquer sur ce projet en citant le contexte ainsi que les partenaires techniques et financiers du projet. Le PNRLG fournira la liste des partenaires et les logos à utiliser pour toute communication.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Belin-Beliet, le

**Parc Naturel Régional  
des Landes de Gascogne**

Le Président,

Vincent DEDIEU

A \_\_\_\_\_, le

**Communauté de Communes  
Cœur Haute Lande**

Le Président,

Dominique COUTIERE

PROJET CONVENTION